



## PIECES A FOURNIR

- **Un extrait avec filiation des actes de naissance** de moins de 3 mois s'ils sont délivrés par un officier d'état civil français, moins de 6 mois s'ils sont délivrés par un officier d'état civil étranger.
- **Pièce d'identité** (en cours de validité)  
Original et photocopie
- **Justificatif de domicile**  
De moins de 3 mois pour chacun des époux.
- **Informations sur les témoins**  
(au moins 2 témoins, 4 maximum, majeurs)  
Identité, date et lieu de naissance, adresse, profession.  
Copie de la pièce d'identité.
- **Certificat du notaire** si contrat de mariage.
- **Actes de naissance des enfants**  
(si nés avant le mariage) et livret de famille.



### OU PEUT ON SE MARIER ?

- **Commune du domicile**  
Dans la commune où l'un des époux a son domicile.
- **Commune de résidence**  
Dans la commune où l'un des futurs époux a sa résidence établie depuis au moins 1 mois continu.
- **Commune d'un parent**  
Dans la commune du domicile d'un des parents des futures époux.

### OU S'ADRESSER ?

**A la mairie du lieu de mariage.**